

SECTEUR DE FORMATION 12 – FORESTERIE ET PAPIER

**SCIAGE
(DEP 5088)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Sciage et Technologie de la transformation des produits forestiers.....	5
Technologie de la transformation des produits forestiers et Sciage.....	7

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études Sciage (DEP 5088) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Sciage* (DEP 5088) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Technologie de la transformation des produits forestiers (DEC 190.A0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : les tableaux d'harmonisation interordres.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Sciage
1996

Programme de destination : Technologie de la transformation des produits forestiers
1997

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Sciage, peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de la transformation des produits forestiers, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Sciage 1996 DEP – 5088 21 compétences, 900 heures		Technologie de la transformation des produits forestiers 1997 DEC – 190.A0 21 compétences, 1 920 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
225365	Évaluer la qualité des pièces de bois feuillus	00HL	Appliquer des normes de classification
et			
225443	Évaluer la qualité des pièces de pin		
et			
225462	Évaluer la qualité des pièces de résineux		
et			
225482	Classer des billes destinées au sciage		
<hr/>			
225352	Effectuer le débitage des essences résineuses	00HM	Analyser les phases d'un procédé de débitage
et			
225373	Déterminer le débitage permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/rendement		
et			
225382	Utiliser un système informatisé de débitage		
et			
225398	Effectuer le débitage des bois feuillus		
et			

225415 Effectuer le débitage secondaire sur
des machines alimentées par la scie
à grumes

et

225432 Contrôler la qualité du débitage

et

225455 Effectuer le débitage du pin blanc et
du pin rouge de l'est

Programme de provenance : Technologie de la transformation des produits forestiers
1997

Programme de destination : Sciage
1996

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de la transformation des produits forestiers, peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Sciage, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de la transformation des produits forestiers 1997 DEC – 190.A0 21 compétences, 1 920 heures		Sciage 1996 DEP – 5088 21 compétences, 900 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
00HG	Spécifier les caractéristiques de la matière ligneuse en fonction des produits à fabriquer	225332	Appliquer des notions liées à la physiologie des bois
00HJ	Établir les caractéristiques géométriques de la matière ligneuse et de ses dérivés	225322	Prendre des mesures et effectuer des calculs relatifs à la machinerie de sciage et aux pièces débitées
00HL	Appliquer des normes de classification	225365	Évaluer la qualité des pièces de bois feuillus
		et	
		225443	Évaluer la qualité des pièces de pin
		et	
		225462	Évaluer la qualité des pièces de résineux
		et	
		225482	Classer des billes destinées au sciage
00HM	Analyser les phases d'un procédé de débitage	225352	Effectuer le débitage des essences résineuses
		et	
		225373	Déterminer le débitage permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/rendement
		et	

		225382	Utiliser un système informatisé de débitage
		et	
		225398	Effectuer le débitage des bois feuillus
		et	
		225415	Effectuer le débitage secondaire sur des machines alimentées par la scie à grumes
		et	
		225432	Contrôler la qualité du débitage
		et	
		225455	Effectuer le débitage du pin blanc et du pin rouge de l'est
<hr/>			
00HV	Assurer l'implantation et le suivi d'un programme de prévention en santé et en sécurité au travail	225503	Effectuer le débitage des feuillus en vue d'alimenter une refendeuse
		et	
		225421	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail